n°. 3.

MÉMOIRE

POUR la Demoiſelle LE GUAY D'OLIVA, fille mineure, émancipée d'âge, accuſée;

CONTRE M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL, accuſateur;

EN préſence de M. LE CARDINAL-PRINCE DE ROHAN, de la Dame DE LA MOTTE-VALOIS, du Sieur DE CAGLIOSTRO, & autres, tous co-accuſés.

n°. 3.

MÉMOIRE

POUR la Demoiſelle LE GUAY D'OLIVA, fille mineure, émancipée d'âge, accuſée;

CONTRE M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL, accuſateur;

EN préſence de M. LE CARDINAL-PRINCE DE ROHAN, de la Dame DE LA MOTTE-VALOIS, du Sieur DE CAGLIOSTRO, & autres, tous co-accuſés.

n°. 3.

MÉMOIRE

POUR la Demoiſelle LE GUAY D'OLIVA, fille mineure, émancipée d'âge, accuſée;

CONTRE M. LE PROCUREUR-GÉNÉRAL, accuſateur;

EN préſence de M. LE CARDINAL-PRINCE DE ROHAN, de la Dame DE LA MOTTE-VALOIS, du Sieur DE CAGLIOSTRO, & autres, tous co-accuſés.

Il s'eſt répandu, au ſujet de ce mémoire, des bruits auſſi abſurdes, que deſtitués de fondement, & qui ont percé juſque dans les maiſons les plus reſpectables. On a diffamé la demoiſelle d'Oliva: il falloit encore calomnier ſa défenſe. Il n'en a été donné, ni fait, ni même imaginé d'autre que celle-ci.

14
396080

MEMOIRE

POUR la demoiſelle LE GUAY D'OLIVA, fille mineure, émancipée d'âge, accuſée ;

CONTRE M. le PROCUREUR-GÉNÉRAL, accuſateur ;

EN préſence de M. LE CARDINAL-PRINCE DE ROHAN ; de la dame DE LA MOTTE-VALOIS ; du ſieur DE CAGLIOSTRO, & autres ; tous accuſés.

QUEL eſt donc le fait qu'on me reproche, & dont les loix viennent aujourd'hui me demander compte, quand l'autorité trompée m'en a déja ſi ſévérement punie? eſt-ce une imprudence? eſt-ce une faute? eſt-ce un délit?

Si j'en jugeois par la ſituation où je me trouve, par les maux qu'on me fait ſouffrir ; infortunée que je ſuis! arrêtée d'abord, en vertu d'un ordre ſupérieur ; traînée, renfermée dans une priſon d'état ; interrogée par la voix miniſtérielle ; puis frappée par la

DE LA VILLE DE PARIS

main de la juſtice ; interrogée de nouveau, par l'organe des loix ; devenue accuſée dans un procès réglé à l'extraordinaire, où il me faut lutter contre le plus impoſant des accuſateurs, contre des co-accuſés inſtruits & puiſſans, contre des témoins ennemis ou peu fideles ; moi jeune, foible, ignorante & timide, ſans connoiſſance des formes, ſans expérience des matieres juridiques ; &, ce qui, certes, eſt plus terrible encore, ſans avoir ſous les yeux, ni ce que des hommes pervers auront pu dire à ma charge, ni ce que moi-même j'aurai propoſé pour ma défenſe ; infortunée que je ſuis ! j'ai donc commis un grand crime ! j'ai donc offenſé tout à la fois, & la majeſté du Trône, & la Société entiere, par un de ces attentats qui appellent le glaive de la puiſſance publique, ſur la tête du coupable ?

Si j'en juge, au contraire, par le fait que je me ſuis vue forcée de déclarer à la juſtice, comme à l'autorité ; par ce fait qui eſt le ſeul où je puiſſe être perſonnellement impliquée ; ſi j'en juge par la nature & les circonſtances de ce fait, par mes intentions, par mes motifs, par mon cœur que j'interroge, à préſent que tant de malheurs accumulés ſur moi, ont écarté loin de lui toutes les illuſions de mon âge ; il me répond, également exempt de crainte & de remords, que je ne ſuis point coupable ; que j'en ai la preuve ; que cette preuve ne pourra que ſe fortifier, qu'acquérir plus d'évidence & d'énergie, par l'inſtruction même du procès qui m'a d'abord cauſé tant d'effroi ; enfin, puiſqu'il faut le dire, que ſi j'ai commis une imprudence, même une faute, je l'ai déja trop expiée, par ſix mois de la plus dure captivité ; par les larmes de ſang, que cette faute, ſi c'en eſt une, ne ceſſe encore de me faire répandre ; que je ſuis vraiment digne de la pitié de toute ame ſenſible qui a connu l'infortune, & appris à la plaindre.

Eh ! loin que je ſois coupable d'un délit, même d'une faute, même d'une ſimple imprudence; ſi c'étoit mon innocence même, qui ſervît à déceler les coupables ! Si c'étoit moi que la providence eût deſtinée à les démaſquer, à les confondre, à les livrer aux vengeances légales, comme elle a permis ſans doute, dans l'ordre de ſes impénétrables deſſeins, que je fuſſe l'aveugle inſtrument de leurs criminelles intrigues ! ſi c'étoit dans mes foibles mains, que l'éternel, qui juge tout, avant que l'homme ait rien apperçu, remît en cet inſtant le fil qui doit diriger les magiſtrats, dans les routes tortueuſes de cet inextricable dédale, où le crime s'eſt renfermé, pour ſe dérober à leurs yeux !

Je vous le demande, à vous, hommes du monde, qui que vous ſoyez, qui m'allez lire, non par intérêt pour moi, mais par une vaine curioſité du moment; & bien plus, peut-être, pour chercher des prétextes de me flétrir, que pour trouver des raiſons de me juger; je vous le demande : quel ſeroit, ſur la terre, le tribunal où je n'obtinſſe pas, dans ma miſere, toutes les réparations, tous les dédommagemens dus au citoyen opprimé ?

SELON M. le Cardinal de Rohan, la dame de la Motte, pour rejeter ſur lui une infâme eſcroquerie, dont elle étoit coupable & s'appliquoit le profit, a fauſſement ſuppoſé, par le moyen d'une perſonne apoſtée, lui avoir procuré une entrevue avec la Reine, dans le parc de Verſailles. Et cette perſonne apoſtée, que le miniſtere public & M. le Cardinal de Rohan lui-même accuſent de s'être prêtée à une ſupercherie auſſi horrible, c'eſt moi. La dame de la Motte a fait acheter, par M. le Cardinal, aux ſieurs Bohmer & Baſſanges, joailliers de la Couronne, un Collier de diamans, de 1600 mille livres, qu'elle lui a dit, & qu'il a cru être effectivement pour la Reine. La

dame de la Motte, après avoir également ſuppoſé, contre toute vérité, que la Reine elle-même lui en avoit donné l'ordre, en lui recommandant le plus profond ſecret, s'eſt approprié le Collier, l'a dépecé, l'a éparpillé; en a vendu, & fait vendre une partie, tant en France, qu'en pays étranger; & a gardé le reſte pour ſes parures & ſon uſage perſonnel.

Faut-il en croire, au contraire, la dame de la Motte? Toutes ces aſſertions de M. le Cardinal de Rohan ſont autant de chimeres, autant de faits faux & controuvés. Elle n'a ſuppoſé aucune entrevue de M. le Cardinal, avec la Reine; elle n'a, ni reçu, ni ſuppoſé d'ordre de la Reine, pour l'acquiſition du Collier. M. le Cardinal l'a faite en ſon propre nom, & pour ſon compte, en ſuppoſant lui-même, à l'égard des deux joailliers, un ordre de la Reine, pour cette acquiſition. C'eſt lui qui, de concert avec le ſieur de Caglioſtro, a diſpoſé du Collier; c'eſt lui qui en a fait vendre une partie, tant par la dame de la Motte elle-même, que par ſon mari; & s'il leur a donné des diamans, c'eſt à titre de bienfaits, ou de récompenſe, & ſans leur faire part de la maniere dont il en avoit acquis la propriété. Quant à moi, la dame de la Motte ne me connoît point. Elle m'a vu à peine deux fois; & ce n'a été que pour me haïr & me mépriſer. Je n'étois pas une femme aſſez digne d'elle. Ce n'étoit pas à une femme de ma claſſe, qu'elle eût fait la confidence d'un crime auſſi grave; encore moins m'en auroit-elle rendu complice, ſi elle eût eu la baſſeſſe de le commettre.

C'eſt-là, ſi je ne me trompe, l'idée générale de ce procès trop célebre, qui fixe, en ce moment, les regards de toute la France & de toute l'Europe.

Je n'ai jamais eu l'honneur de connoître M. le Cardinal de Rohan. Je ne connois, je n'ai jamais

connu, je n'ai jamais vu, ni le ſieur de Caglioſtro, ni la dame de Caglioſtro ſa femme, ni le ſieur Bohmer, ni le ſieur Baſſanges. Je n'ai jamais vu le Collier. Je n'ai jamais ſu qu'il exiſtât dans les mains de ces joailliers. Je n'ai jamais ſu qu'il exiſtât, ſoit en tout, ſoit en partie, ni dans les mains de M. le Cardinal de Rohan, ni dans celles du ſieur de Caglioſtro, ni dans celles des ſieur & dame de la Motte.

De tous les accuſés, je n'ai jamais connu que les ſieur & dame de la Motte, qui ne m'ont dit aucune des circonſtances de leur intrigue, qui ne m'ont parlé, ni des délits que leur reproche M. le Cardinal de Rohan, ni de ceux qu'ils lui reprochent à lui-même.

Ce ſont autant de faits avoués, & conſtans au procès.

Comment donc arrive-t-il que j'y ſois partie, que j'y paroiſſe en qualité d'accuſée ?

C'eſt que, par un haſard funeſte que je déplorerai juſqu'à la fin de mes jours, les ſieur & dame de la Motte, en cherchant dans cette grande capitale, parmi le million d'habitans dont elle eſt compoſée, un être crédule & docile, ſans crédit, ſans protection, ſans appui, qu'ils puſſent aſſervir à leurs paſſions, ſans qu'il s'en apperçût, & qui pût, ſans le ſavoir, exécuter leur complot, ont enfin trouvé cet être dans ma perſonne.

Ils ont abuſé de ma jeuneſſe, de mon inexpérience, de ma ſimplicité. Ils m'ont impoſé, par le haut rang qu'ils avoient affecté, par les prétentions plus hautes encore qu'ils annonçoient, par les qualités dont ils s'étoient décorés, par une miſſion auguſte dont la dame de la Mote ſe diſoit revêtue, par des lettres qui ſembloient la prouver, & dont j'ignorois la fauſſeté. Pouvois-je échapper à tant d'illuſions réunies pour me ſéduire, à tant d'artifices employés pour me perdre ?

Il faut enfin s'expliquer. J'ai peu de faits à préſenter à la juſtice ; mais ces faits ſont aſſez importans, aſſez déciſifs par eux-mêmes, pour n'avoir pas beſoin de vains ornemens, qui peut-être ne ſerviroient qu'à les affoiblir, ou qu'à les rendre ſuſpects.

Mon récit ſera ſimple, naïf, & ſans art, comme l'eſt mon caractere, comme l'a été ma conduite dans le rôle étrange que m'ont fait jouer mes ſéducteurs.

Quiconque ſe défend, a le droit d'exiger qu'on l'écoute ſans prévention, que l'on ſuſpende ſon jugement, juſqu'à ce qu'on l'ait entendu. Je ne demande pas même cela de mes Lecteurs, de mes propres Juges. Dans quelque diſpoſition d'eſprit qu'on liſe ce mémoire, peu m'importe. Je ne deſire qu'une choſe : c'eſt qu'on le liſe en effet. Et ſi j'obtiens ſeulement ce premier acte de juſtice, je ſerai pure & ſans reproche, aux yeux des deux Tribunaux de la loi & de l'opinion.

Je ſuis née à Paris, le premier ſeptembre 1761, d'une famille peu fortunée, mais honnête.

Mon premier malheur fut de perdre trop tôt une mere tendre & vigilante, dont la préſence & les ſoins euſſent éloigné de moi les dangers inſéparables d'une jeuneſſe abandonnée à elle-même.

Par ſa bonne conduite & ſes économies, ma mere étoit parvenue à former une ſomme aſſez conſidérable, qu'elle m'avoit deſtinée. Ne voulant pas garder cette ſomme chez elle, elle l'avoit confiée à des amis, qui s'en étoient chargés, pour la reſtituer quand elle le jugeroit à propos. Ces amis devinrent, après ſa mort, des dépoſitaires infideles, ou des débiteurs de mauvaiſe foi. Je demeurois chez eux en qualité de penſionnaire. Ils s'étoient chargés de ma nourriture & de mon entretien. Je ſortis de cette maiſon, dont j'avois tant de ſujet de me plaindre. Et malgré

le zele de ceux qui prenoient la défenſe de mes intérêts, je me vis fruſtrée de la majeure partie de mon patrimoine.

Il m'avoit été nommé un tuteur, par Sentence du Châtelet de Paris, du 20 octobre 1783. Il fit aſſigner mes débiteurs & les pourſuivit; mais après d'aſſez longues procédures, il fut obligé de tranſiger avec eux, moyennant une ſomme de 4000 livres. Ce fut tout ce qu'il put obtenir. La tranſaction fut paſſée devant Notaires à Paris, le 11 juin 1784.

Qu'on me permette au ſurplus de ne point nommer ici les perſonnes qui ont eu la bonté de protéger ma jeuneſſe. Je le dois, par reſpect pour elles, dans la poſition où je ſuis.

A l'époque dont je viens de parler, au mois de juin 1784, j'occupois un petit appartement, rue du Jour, quartier ſaint Euſtache. Je n'étois pas fort éloignée du jardin du Palais Royal : j'en avois fait ma promenade ordinaire. J'y paſſois fréquemment deux ou trois heures de l'après-midi, avec quelques femmes de ma connoiſſance, & un petit enfant d'environ quatre ans, que j'aimois, & que ſes parens me confioient volontiers. J'y allois même ſeule, avec lui, lorſque je manquois d'autre compagnie.

Un jour de l'après-midi du mois de juillet ſuivant, j'étois aſſiſe au Palais Royal. J'avois, en ce moment, pour toute ſociété, l'enfant dont je viens de parler. Je vois paſſer pluſieurs fois devant moi, un grand jeune homme, qui ſe promenoit ſeul. Il m'étoit inconnu. Il me regarde. Il me fixe. Je m'apperçois même, qu'à meſure qu'il m'approche, il ralentit ſa marche, comme pour me conſidérer plus à loiſir. Une chaiſe étoit vacante à deux ou trois pieds de diſtance de la mienne. Il vient s'y aſſeoir.

Juſqu'à cet inſtant, la vue du jeune homme, ſes promenades, ſes approches, ſes regards réitérés ſur moi, ne m'avoient fait aucune impreſſion. Mais quand

il fut aſſis auſſi près de moi, je fus bientôt forcée de m'occuper de lui. Ses yeux ne ceſſent d'errer ſur toute ma perſonne. Il prend un air ſérieux & grave. Une curioſité inquiete & ardente paroît l'agiter. Il ſemble meſurer ma taille, & ſaiſir tour-à-tour toutes les parties de ma figure.

Je paſſe rapidement ſur ces premieres circonſtances, dont un plus long détail ſeroit inutile.

Il ſuffit de dire, que nous rencontrant ainſi pluſieurs jours de ſuite au Palais Royal, il finit par m'adreſſer la parole; & moi, j'eus le tort de lui répondre.

Je ne prétends pas en effet n'avoir eu aucun tort. J'en aurai tout-à-l'heure un bien plus grand : celui de recevoir chez moi cet homme, qui a creuſé ſous mes pas l'abyme de douleur & d'infortune où je ſuis aujourd'hui précipitée.

Je venois, un ſoir, de le quitter, & de retourner au logis. Il m'avoit ſuivie, ſans que je m'en apperçuſſe. Je le vois tout-à-coup paroître dans mon appartement. Il ſe préſente avec tous les témoignages du reſpect & de l'honnêteté, & me prie de lui permettre de *venir me voir, & de me faire ſa cour.* Ce ſont ſes termes.

Je ne pus prendre ſur moi de lui refuſer cette permiſſion ; & dès qu'elle fut obtenue, il vint très-aſſiduement. Mais, il faut l'avouer auſſi, je n'eus qu'à me louer de lui dans ſes viſites. Jamais il ne s'écarta des bornes d'une liaiſon innocente. Seulement, il me queſtionnoit avec affection, ſur ma fortune, ſur mes eſpérances. Il s'intéreſſoit vivement, diſoit-il, à mon ſort. Il m'annonçoit des protections puiſſantes, qu'il vouloit me donner, & qui pouvoient m'être utiles. Sil me diſoit quelques mots ſur mes foibles attraits ; s'il lui échappoit par fois quelque éloge de ce qu'il appelloit *mes graces & ma beauté*, c'étoit à titre de ſimple compliment, & du ton de

cette courtoiſie d'uſage, dont on nous honore ſans ſincérité, comme nous la recevons ſans prétention.

Et l'on n'aura pas de peine à croire tout cela, je n'aurai pas d'efforts à faire pour le perſuader, quand on ſaura qu'il étoit loin de s'occuper ſérieuſement d'objets auſſi frivoles; que le but de ſes démarches étoit d'une toute autre importance; enfin, que ſes projets ſur moi, pour n'avoir aucun rapport à une intrigue galante, n'en étoient que plus odieux & plus criminels.

On eſt ſans doute impatient de ſavoir quel étoit cet inconnu.

Il eſt temps de le nommer; c'étoit le ſieur de la Motte, ſe qualifiant *Comte de la Motte*, s'annonçant comme Militaire, comme Officier d'un rang diſtingué, comme rempli des plus hautes eſpérances d'avancement, comme appellé aux premieres place de ſon état, comme environné de protecteurs illuſtres, de la faveur deſquels il diſpoſoit à ſon gré. C'eſt ainſi qu'il s'étoit déſigné dès notre premiere entrevue chez moi.

Ce fut, je crois, à ſa neuvieme viſite, & dans les premiers jours du mois d'Août, que je le vis entrer, un matin dans mon appartement, avec un air de ſatisfaction & de joie que je ne lui avois pas encore apperçu.

Je dis dans les premiers jours du mois d'Août: & ceci mérite une obſervation. A l'inſtant où je fus arrêtée, & lorſque j'ai ſubi mes interrogatoires, mes papiers de famille étoient entre les mains de mon curateur. J'ai déclaré, que le fait dont je parle en ce moment, étoit arrivé, *ſoit à la fin du printemps*, *ſoit au milieu de l'été*. Mon curateur m'a depuis repréſenté mes papiers. J'ai vu la tranſaction du 11 Juin 1784; & par les circonſtances qu'elle m'a rappellées, je ſuis demeurée convaincue que le fait ne pouvoit s'être paſſé *à la fin du printemps*, & que ſa véri-

table époque étoit *les premiers jours du mois d'Août.*

Je reviens au ſieur de la Motte.

Il avoit, me dit-il, les choſes les plus flatteuſes, les plus intéreſſantes à m'apprendre.

« Je ſors, m'ajoute-t-il, d'une maiſon, où une » perſonne de très-grande diſtinction a beaucoup » parlé de vous. Je vous l'amenerai ce ſoir ».

J'ignore qui ce peut être, lui repliqué-je, *car aſſurément je n'ai l'honneur de connoître aucune perſonne de la Cour.*

Et il ſe retire, ſans autre explication.

J'attendois le ſoir avec impatience. Je comptois les heures, les minutes. Je brûlois de voir cette Dame *de très-grande diſtinction*, qu'on venoit de m'annoncer tout à la fois avec tant de réſerve & tant de jactance.

Le ſoir arrivé, le ſieur de la Motte revient. Il m'apprend « que je vais voir, dans un moment, » la perſonne dont il m'a parlé le matin ».

Et il ſe retire encore ſans autre explication.

A peine eſt-il ſorti, qu'effectivement je vois une femme entrer dans ma chambre : elle étoit ſeule, ſans aucune ſuite. Elle m'aborde de l'air le plus honnête & le plus gracieux.

» Vous devez, Madame, me dit-elle en ſouriant, « être un peu ſurpriſe de ma viſite, puiſque je ne » ſuis pas connue de vous ».

Je lui réponds que, d'après ce qu'on m'a dit, & ſuivant toutes les apparences, *cette ſurpriſe ne peut m'être qu'agréable.*

Quelle étoit cette femme, qu'avec un peu plus d'expérience j'euſſe dû prendre, dès l'abord, pour une aventuriere ? C'étoit la femme de mon prétendu protecteur, c'étoit la dame de la Motte elle-même, qui, dans ce premier moment, ſe garda bien de me le dire, comme ſon mari n'avoit pas manqué de me le cacher.

Je préſente un ſiege à la dame de la Motte : elle le place elle-même tout près du mien. Elle s'aſſied. Puis, ſe penchant vers moi, d'un air à la fois myſtérieux & confiant, & me jetant un regard où je crois voir l'intérêt & preſque l'abandon de l'amitié, mêlés pourtant de cette dignité d'une femme d'un rang ſupérieur, qui va faire à ſa protégée une confidence importante ; elle me tient, à voix baſſe, l'étrange diſcours qu'on va lire.

L'étrange diſcours qu'on va lire ! Il faut donc que j'en rende compte ! Il faut donc que je l'écrive ! La loi le veut, & mon innocence m'y contraint.

C'eſt ici, c'eſt ici ſur-tout, que j'ai beſoin de rappeller toutes mes forces, de m'armer de tout mon courage, de me ſouvenir, & de faire ſouvenir à mes Juges, que la défenſe eſt de droit naturel ; que ce droit ſacré, la loi civile l'a confirmé ; que je ſuis accuſée, décrétée, dans les fers. C'eſt ici que commencent de la part de mes ſéducteurs, les profanations d'un nom auguſte. A ce nom, je m'abaiſſe, je me proſterne. Je ſens mon ame oppreſſée du poids de ma douleur & de ma honte. Des larmes ameres coulent de mes yeux. Et c'eſt à genoux, que je voudrois pouvoir écrire les faits dont il me reſte à parler.

» Ayez confiance, *mon cher cœur*, dans ce que » je vais vous dire. Je ſuis *une femme comme il faut*, » *& attachée à la Cour* ».

En même temps la dame de la Motte tire de ſa poche un porte-feuille, l'ouvre, & me montre pluſieurs lettres qu'elle me déclare lui avoir été écrites par la Reine.

Mais, Madame, lui réponds-je, *je n'entends rien à tout cela, c'eſt une énigme pour moi.*

» Vous allez m'entendre, *mon cœur*. J'ai toute » la confiance de la Reine ; je ſuis avec elle comme » les deux doigts de la main. Elle vient de m'en

» donner une nouvelle preuve, en me chargeant » de trouver une perſonne qui puiſſe faire quelque » choſe qu'on lui expliquera, lorſqu'il en ſera temps. » J'ai jeté les yeux ſur vous. Si vous voulez vous » en charger, je vous ferai préſent d'une ſomme de » 15000 livres; & le cadeau que vous recevrez pour » cela de la Reine, vaudra bien davantage. Je ne » peux pas me nommer à-préſent, mais vous ſau- » rez bientôt qui je ſuis. Si cependant vous ne vous » en rapportez pas à ma parole, ſi vous voulez » prendre des ſûretés pour les 15000 livres, nous » irons tout-à-l'heure chez un Notaire ».

Ames honnêtes & ſimples, c'eſt vous que j'invoque : arrêtez-vous un moment, après la lecture de ce diſcours de la plus hardie & de la plus artificieuſe intriguante qui fût jamais. C'eſt une accuſée, c'eſt la plus infortunée des créatures qui vous en ſupplie. Suppoſez-vous à ma place : daignez réfléchir ſur ce que je dus ſentir, penſer, juger & croire, moi dans ma vingt-troiſieme année, moi connoiſſant auſſi peu l'intrigue que les affaires. Qu'euſſiez-vous dit? qu'euſſiez-vous fait? La victime étoit marquée. Mes aſſaſſins n'avoient pu faire un choix plus propre à remplir leurs ſiniſtres projets.

Mais continuons : il faut achever ce honteux récit; je ne l'interromprai plus que par mes pleurs.

De ce moment, je ne fus plus à moi, je fus livrée. La tête m'avoit tourné. J'aurois donné mon ſang, j'aurois ſacrifié ma vie pour ma Souveraine. Je ne pouvois me refuſer à une demande, quelle qu'elle fût, que je ſuppoſois dès-lors être faite au nom de la Reine elle-même.

Je répondis ſimplement à la dame de la Motte, *que je ſerois trop flattée de pouvoir faire quelque choſe qui fût agréable à la Reine, pour avoir beſoin d'être excitée par aucun autre intérêt.*

La dame de la Motte ſaiſit cette réponſe. Elle me

dit auſſi-tôt : » M. le Comte de la Motte viendra vous » chercher, demain ſoir, avec une voiture, & vous » menera à Verſailles ».

Elle ſort, & me laiſſe enivrée de joie & d'eſpérance.

Le lendemain, dans l'après-midi, le ſieur de la Motte ne manque pas de ſe rendre chez moi, avec une voiture de remiſe, dans laquelle nous partons pour nous rendre à Verſailles.

Nous étions près d'arriver à la grille du château, lorſque la dame de la Motte, qui nous attendoit, ſe préſente à nous, accompagnée de ſa femme de chambre.

Elle ordonne au cocher d'arrêter. Elle nous fait deſcendre de voiture, & dit au ſieur de la Motte : » conduiſez Madame chez moi ».

La dame de la Motte diſparoît. Son mari me conduit, avec la femme de chambre, dans un hôtel garni, place Dauphine.

Le ſieur de la Motte, après m'y avoir dépoſée, diſparoît à ſon tour, & nous y laiſſe ſeules, la femme de chambre & moi.

Deux heures entieres ſe paſſent, ſans que je voie revenir ni le mari, ni la femme.

Ils reviennent enfin : la gaîté brilloit ſur leurs phyſionomies. Ils m'annoncent » que la Reine, à » qui la dame de la Motte vient d'apprendre mon » arrivée, en a reſſenti le plus grand plaiſir, & » deſire, avec la plus vive impatience, le jour de » demain, pour voir comment la choſe ſe ſera » paſſée ».

Je ne pus me défendre alors d'un mouvement de curioſité. Je demandai à la dame de la Motte : » *qu'eſt-ce que c'eſt donc que cette choſe que vous* » *voulez que je faſſe* » ? Elle me répondit : » oh ! » c'eſt la plus petite choſe du monde. Vous le » ſaurez ».

Ce ne fut qu'alors, que j'appris le nom & l'état de la dame de la Motte. Elle me dit qu'elle étoit la femme du *Comte de la Motte*, qu'elle étoit *Valois*; qu'à la Cour, on l'appelloit *la Comteſſe de Valois*; & que c'étoit ſous cette qualité que lui écrivoit la Reine.

Il falloit bien auſſi que j'euſſe une qualité. Les ſieur & dame de la Motte me gratifierent, à l'inſtant, de celle de *Baronne d'Oliva*. Ils me forcerent, malgré moi, de ſubir cette ridicule métamorphoſe, dont ma maniere d'être, infiniment ſimple & naturelle, ne pouvoit guere s'accommoder. Une *demoiſelle d'Oliva* ne figuroit pas décemment, à côté d'une *Comteſſe de la Motte-Valois*. Et c'eſt en effet comme *Baronne d'Oliva*, que, depuis ce moment, la dame de la Motte m'a toujours préſentée dans ſes ſociétés, quoique, moi perſonnellement, je n'aie jamais eu la folie d'uſurper un pareil titre.

Le reſte de la ſoirée ſe paſſa en propos indifférens. Je couchai à l'hôtel, & dans une chambre particuliere que me donnerent les ſieurs & dame de la Motte.

Le lendemain, la dame de la Motte, la prétendue *Comteſſe de Valois*, s'occupe de ma toilette; c'eſt elle-même qui veut m'habiller; c'eſt elle-même qui m'habille. Je fus miſe en *robe blanche* de *linon moucheté*. C'étoit, autant que je puis m'en ſouvenir, une *robe à l'enfant*, ou une *gaule*, eſpece de vêtement qu'on déſigne plus ſouvent ſous le nom de *chemiſe*; & l'on voulut que je fuſſe coëffée en *demi-bonnet*.

Je ſupplie encore ici, que l'on obſerve juſqu'à quel point ces intriguants portoient la ruſe, l'artifice & la déception, juſqu'à quel point ils avoient ſoin de me cacher les reſſorts par leſquels ils me faiſoient ainſi mouvoir à leur gré.

La dame de la Motte me remet d'abord une petite lettre, ſans ſuſcription, mais pliée à la maniere ordi-

naire. Elle ne me dit, ni ce que contenoit cette lettre, ni même à qui elle étoit adreſſée, ni même par qui elle étoit écrite. Jamais les ſieur & dame de la Motte ne m'ont parlé de tout cela. La dame de la Motte me dit ſeulement : » je vous conduirai ce » ſoir dans le parc, & vous remettrez cette lettre » *à un très-grand Seigneur*, que vous y rencon- » trerez ».

Entre onze heures & minuit, je ſors avec les ſieur & dame de la Motte. J'étois couverte d'un *mantelet blanc*, & j'avois une *théreſe* ſur la tête. Je ne ſais ſi j'avois ou non un *éventail* à la main ; je n'oſerois affirmer ni l'un, ni l'autre. La petite lettre étoit dans ma poche.

Ils me conduiſent au parc ; & là je reçois une roſe, de la main de la dame de la Motte, qui me parle ainſi : » vous remettrez cette roſe, avec la let- » tre, à la perſonne qui ſe préſentera devant vous ; » & vous lui direz ſeulement : *vous ſavez ce que cela* » *veut dire*. La Reine s'y trouvera, pour voir com- » ment ſe paſſera votre entrevue. Elle vous parlera. » Elle eſt là. Elle ſera derriere vous. Vous allez » vous-même lui parler tout à l'heure ».

Ces derniers mots me firent une telle impreſſion, que je fus ſaiſie d'un tremblement univerſel.

Je ne pus m'empêcher de le dire aux ſieur & dame de la Motte. Je leur obſervai que j'ignorois comment il falloit parler à la Reine. Je leur demandai, en balbutiant, de quels termes je devois me ſervir ; s'il falloit dire, *Reine*, *Madame*, *Souveraine*, ou *Majeſté*. Le ſieur de la Motte me répondit : » vous direz » toujours, *votre Majeſté* ».

Je n'ai pas beſoin, ce me ſemble, de déclarer ici, que, loin que j'aie eu l'honneur de parler à la reine, ou qu'elle m'ait fait l'honneur de me parler, je n'eus pas même celui de l'appercevoir.

Mais dans l'eſpece d'enchantement & de vertige

où m'avoient jetée mes ſéducteurs, je n'en demeurai pas moins perſuadée, que je ſerois vue par la Reine.

Nous marchions encore, lorſque le ſieur de la Motte rencontre un homme, auquel il dit : *Ah ! vous voilà !* Ce ſont les ſeules paroles que j'aie alors entendu dire par le ſieur de la Motte, à cet homme, que je perdis de vue. Je ne rends compte du fait, que pour être plus exacte.

Ce que je dois ſeulement ajouter, c'eſt que, dans les dîners que j'ai faits depuis, chez les ſieurs & dame de la Motte, j'ai reconnu le ſieur de Villette, leur ami, pour être le même individu à qui le ſieur de la Motte avoit adreſſé ces paroles.

Je demande pardon à mes lecteurs de tous ces petits détails. Ils ſeroient minutieux, peut-être, dans toute autre affaire. Ils ſont ici très-importans.

La dame de la Motte me fait approcher d'une charmille. Elle m'y laiſſe, en me recommandant d'y reſter ; & va trouver ce *grand Seigneur* auquel je devois parler, & que je n'appercevois pas encore.

J'exécute l'ordre de la dame de la Motte. Je reſte en place. Le *grand Seigneur* inconnu ſe préſente devant moi. Il m'aborde, en s'inclinant, tandis que la dame de la Motte ſe tient à l'écart, à quelques pas de là, & paroît obſerver la ſcene.

Je ne ſavois quel étoit ce *grand Seigneur* ; & quoi qu'en diſe aujourd'hui M. le cardinal de Rohan, qui prétend que c'étoit lui-même, je n'en ſais rien encore. En un mot, dans l'homme qui ſe préſentoit à moi, je ne vis perſonne que je connuſſe, ou que je cruſſe connoître.

Qu'on prenne garde d'ailleurs, que les ſieur & dame de la Motte étoient trop ſupérieurs en intrigue, pour ne pas avoir mis tout à profit, pour ne pas avoir choiſi un temps qui fût propre à cette ſcene qu'il falloit enſevelir dans les plus profondes ténebres. La nuit étoit ſombre, pas le moindre

clair

clair de lune, & je ne pouvois bien diſtinguer que les perſonnes & les objets qui m'étoient familiers.

Il m'eſt impoſſible auſſi de peindre l'état où je me trouvois. J'étois ſi agitée, ſi émue, ſi troublée, & par cette étrange ſcene en elle-même, & par l'idée que la Reine en étoit témoin, comme me l'avoient perſuadé mes ſéducteurs; j'étois enfin ſi tremblante, que je ne conçois pas encore comment je pus faire ſeulement la moitié de ce qu'on m'avoit ordonné.

Je préſente la roſe au *grand Seigneur* inconnu; & je lui dis, *vous ſavez ce que cela veut dire*, ou quelque choſe d'à-peu-près ſemblable. Je ne puis affirmer s'il la prit, ou s'il la laiſſa tomber. Pour la lettre, elle reſta dans ma poche; elle fut entiérement oubliée.

Dans l'inſtant même que je venois de parler, la dame de la Motte accourt vers nous, & dit très-bas, mais avec précipitation : *Vite, vite, venez.* C'eſt du moins tout ce que je me rappelle avoir entendu.

Je me ſépare de l'inconnu, & me retrouve à quelques pas plus loin, avec le ſieur de la Motte; tandis que ſa femme & l'inconnu partent enſemble & diſparoiſſent.

C'eſt alors que je me rappelle la lettre oubliée. Je la tire de ma poche, & la remets à l'inſtant au ſieur de la Motte. Je n'ai pas ſu depuis, ce que ſa femme & lui peuvent en avoir fait, ni ce qu'elle eſt devenue.

Le ſieur de la Motte me reconduit à l'hôtel garni. Nous reſtons à cauſer, en attendant le retour de la dame de la Motte.

Elle arrive ſur les deux heures après minuit; je lui raconte comment j'ai oublié de donner la lettre.

Je craignois que la dame de la Motte ne me

grondât fort de cet oubli. Tout au contraire, elle me témoigne le plus grand contentement ; elle m'aſſure qu'elle ſort de chez la Reine. Elle m'aſſure « que la Reine eſt on ne peut pas plus enchantée » de ce que je viens de faire. »

Il étoit temps de ſe repoſer. Je paſſe dans ma chambre, & je me mets au lit, dans la ferme perſuaſion que ma fortune eſt décidée, & que je n'ai rien fait que de très-innocent.

Mais les ſieur & dame de la Motte avoient toujours peur, ſans doute, de n'être pas encore allés aſſez loin. Le charme ne leur paroît pas encore aſſez fort, pour me convaincre. Ils imaginent entr'eux, pendant le reſte de la nuit, une nouvelle manœuvre.

Ils me font, le lendemain, ſur la fin de la matinée, la lecture d'une lettre qu'ils diſent être de la Reine. Cette lettre étoit ſuppoſée adreſſée à la dame de la Motte. La ſuſcription portoit en effet l'adreſſe : *A madame la Comteſſe de Valois.* Je ne me rappelle pas tous les termes du texte ; mais je ſuis ſûre qu'il contenoit préciſément ceux-ci : « Je ſuis très-contente, ma chere Comteſſe, de la » perſonne que vous m'avez procurée. Elle s'eſt » acquittée de ſon rôle à merveille ; & je vous » prie de lui dire d'être aſſurée d'un ſort heureux. »

Dès que cette lettre eſt lue, la dame de la Motte la déchire, en diſant : « Ce ne ſont pas » là de ces choſes à laiſſer traîner. »

J'étois au comble de la joie, je n'avois pas d'expreſſions aſſez énergiques, pour témoigner à mes deux protecteurs les ſentimens de reconnoiſſance dont j'étois pénétrée.

Nous dînames enſemble ; le repas fut gai ; je fus ramenée le ſoir, à Paris, par le ſieur de la Motte, dans une voiture de la cour. La dame de la Motte, ne quitta pas encore Verſailles.

De retour à Paris, quelques jours après, elle me fait viſite, & m'engage à l'aller voir. Je le lui promets. Je n'avois garde de manquer à ma parole ; j'étois trop empreſſée de voir l'accompliſſement des promeſſes qui m'avoient été faites, & l'exécution des engagemens perſonnels de la dame de la Motte envers moi.

J'allai la voir, & pendant quelque temps, je mangeai ſouvent chez elle & en compagnie, ſoit à Paris, rue neuve-ſaint-Gilles, ſoit à Charonne, où elle avoit une petite maiſon de campagne ; & dans le cours de ces premieres viſites, elle me remit, en différentes fois, tant en argent, qu'en billets de caiſſe, une ſomme de 4268 liv. On en verra le détail. C'eſt tout ce que j'ai reçu d'elle, au lieu des 15,000 liv. qu'elle m'avoit promiſes, indépendamment des prétendus bienfaits de la Reine.

Tout à la fin d'août, ou dès le commencement de ſeptembre, je quittai mon logement de la rue du Jour, pour aller demeurer rue neuve-ſaint-Auguſtin, où j'avois un appartement depuis le premier juillet. La dame de la Motte vint m'y voir deux fois. C'eſt encore un détail que je donnerai tout à l'heure.

Cependant, notre liaiſon ne fut pas de longue durée. Après les 4268 liv. données, je ne tardai pas à remarquer, chez la dame de la Motte, un grand changement dans ſa maniere de me recevoir. Son accueil devint froid, ſon ton digne & grave ; elle ne m'invitoit plus à ſa table ; elle ne venoit plus chez moi ; je trouvois ſouvent ſa porte fermée. Elle n'avoit plus beſoin de mes complaiſances, elle avoit rempli ſon but, elle avoit réuſſi. Qu'avoit-elle maintenant à faire d'une fille obſcure, infortunée, dont la préſence importune ne pouvoit que l'humilier, lui rappeller ſes obligations & ſes intrigues ?

J'étois loin, aſſurément, de preſſentir les mal-

heurs qui devoient arriver. Je n'imaginois même pas que j'eusse été le jouet des sieur & dame de la Motte. Mais je fus rebutée, indignée de leur accueil insultant; je ne les revis plus.

Je ne veux rien dissimuler; je veux dire tous mes torts. Les folles espérances que ces intriguans m'avoient fait concevoir d'une meilleure fortune & *d'un sort heureux*, sur-tout en mettant sous mes yeux la fausse lettre qui sembloit m'en présenter la certitude; ces espérances, dis-je, m'avoient rendue moins circonspecte & plus facile à contracter des engagemens que je comptois être bientôt en état d'acquitter. J'avois même eu, malheureusement, la foiblesse de souscrire quelques lettres de change, au profit de quelques particuliers, qui ne m'avoient fourni que la moindre partie de la valeur portée par ces lettres. On me poursuivit avec rigueur. On obtint contre moi, par défaut, des sentences consulaires. Je fus forcée d'en appeller, d'obtenir des arrêts de défense, de prendre des lettres de rescision. Tous ces faits sont encore prouvés par les pieces que je rapporte.

Telle étoit ma position, au mois de juillet 1785.

Avec une fortune aussi modique que la mienne, au milieu de poursuites aussi vives, il ne m'étoit plus possible de rester à Paris. Je vendis mes meubles; & j'avois d'abord résolu de me retirer à Fontainebleau, où l'on me disoit que je vivrois avec peu de dépense.

J'avois quitté, comme je l'ai dit, mon appartement de la rue du Jour; & je demeurois alors, rue neuve-saint-Augustin. Une dame Flamand, de Bruxelles, qui habitoit la même maison, me conseille d'aller passer quelque temps dans son pays, où elle m'assure que je vivrai plus aisément encore qu'à Fontainebleau.

Ce fut ma dernière résolution. Je ne prie pas la

fuite, quoique, ſans doute, je ſois accuſée par M. le Cardinal de Rohan, d'avoir quitté ma patrie, dans la crainte d'être recherchée, comme complice des intrigues des ſieur & dame de la Motte. Non, je ne pris pas la fuite. Je demandai un paſſeport au gouvernement. On fit, ſur ma perſonne, les informations ordinaires en pareil cas. Le paſſeport me fut accordé. Je ſortis publiquement de la capitale, vers la fin du mois de ſeptembre 1785, environ ſix ſemaines après que M. le Cardinal de Rohan & la dame de la Motte eurent été arrêtés; & je me rendis à Bruxelles.

J'y réſidois, depuis à-peu-près trois ſemaines, me repoſant ſur le témoignage de ma conſcience, ne penſant plus aux vaines promeſſes de la dame de la Motte.

Le 16 ou 17 octobre, au milieu de la nuit, je ſuis arrêtée par le ſous-lieutenant de police de Bruxelles, trois échevins, un greffier, & cinq à ſix gardes de la ville. Je demande en vertu de quel ordre on m'arrête. Je demande à voir cet ordre, s'il exiſte. Je réclame ma patrie, mon Souverain. C'étoient mon Souverain & ma patrie qui me réclamoient eux-mêmes. Je ſuis traînée dans une des priſons avec autant de cruauté, que d'ignominie.

C'eſt, en effet, dans cette priſon, que j'apprends, par un papier public dont mon geolier me permet la lecture, que je ſuis arrêtée pour l'affaire qui regarde M. le Cardinal de Rohan & la dame de la Motte. Je ſuis plus ſurpriſe qu'effrayée, de me voir impliquée dans cette affaire du collier, dont je n'ai nulle connoiſſance; & cette nouvelle apporte le calme dans mon ame. J'étois innocente. Je fus tranquille.

On me transfere enfin à Paris, au château de la Baſtille, où je ſuis interrogée par le Lieutenant de police. Puis, entendue comme témoin judiciaire, je

ſuis décrétée de priſe de corps, ſur ma dépoſition, le 19 janvier 1786, & réglée à l'extraordinaire, le 17 février ſuivant.

VOILA mes faits.

Je les ai expoſés avec la véracité, avec la candeur, avec l'honnête fermeté qui convient à l'innocence. Je les ai conſignés dans ma dépoſition, je les ai répétés dans tous mes interrogatoires. Je les conſigne, je les répete, je les prouve, dans mes récolemens, dans mes confrontations, dans tous les actes de l'inſtruction du réglement à l'extraordinaire.

Et ici, je pourrois terminer ma défenſe. Elle eſt complete, elle eſt déciſive. Je pourrois dire : mon innocence eſt démontrée. Qu'ai-je beſoin de m'occuper plus long-temps, d'une accuſation, dont une partie, celle qui regarde l'exiſtence, l'achat & la diſparition du collier, m'eſt abſolument étrangere; & l'autre, celle qui regarde la ſcene nocturne du mois d'août 1784, ne me montre à la juſtice, que comme le jouet d'une intrigue atroce, à laquelle il eſt évidemment impoſſible que j'aie eu la moindre part?

MAIS, j'ai lu, dans ma priſon, le mémoire imprimé de la dame de la Motte.

Mais, j'apprends, dans mes interrogatoires, ce que M. le Cardinal de Rohan & la dame de la Motte ont dit de moi, dans les leurs.

C'eſt par rapport à ces deux objets, que je crois devoir encore préſenter quelques développemens.

J'OUVRE le mémoire de la dame de la Motte, & j'y vois ces aveux clairs & précis :

Qu'*elle a vendu elle-même, à Paris, des parcelles du collier*; que *ſon mari en a vendu en Angleterre, des portions plus conſidérables.*

Que *le ſieur de la Motte avoit contracté dans ſon*

corps, dans le corps de la gendarmerie, *des dettes qui s'étoient encore accrues, par les dépenſes de ſon mariage; & dont quelques-unes pouvoient compromettre ſa liberté, d'un moment à l'autre, & lui enlever la conſidération publique.*

Que *les ſieur & dame de la Motte s'étoient retirés à Verſailles, dans un hôtel garni.*

Que *M. le Cardinal de Rohan*, à qui la dame de la Motte *racontoit la douloureuſe hiſtoire de ſes malheurs, lui dit, à la premiere audience qu'il lui accorda;* « Si je reconnois en vous le vrai, le Roi » vous donnera des ſecours. »

Que, *dès cette premiere audience, il en offrit; & qu'elle les accepta.*

Qu'*il a paſſé par les mains des ſieur & dame de la Motte*, pour *trois cents trente-cinq mille livres de diamans.*

Et je conclus de tous ces aveux ſpontanés, comme de pluſieurs autres que je n'ai pas beſoin de rappeller ici, je conclus avec toute la France, avec l'Europe entiere, qui a lu le Mémoire de la dame de la Motte, & qui l'a lu mieux que moi, que cet écrit, ſigné d'elle, eſt une des plus fortes pieces de conviction contre elle-même; qu'il ne faut que le voir, pour la juger coupable.

Les ſieur & dame de la Motte étoient preſſés des néceſſités les plus urgentes: la femme à l'aumône; le mari, perdu de dettes qui compromettoient ſa liberté; tous deux douloureuſement froiſſés entre le beſoin & l'honneur. Et tout-à-coup, on les voit vendre pour plus de cent mille écus de diamans; on les voit étaler à Paris, mais ſur-tout dans la province, un luxe inſolent, un faſte ſcandaleux, qui cauſe autant d'indignation que d'étonnement, & dont le Mémoire de la dame de la Motte a pu ſeul indiquer la ſource & les moyens.

Voyez maintenant quelle foi vous pouvez ajouter

à la dame de la Motte ; voyez ſi elle ne ſe préparoit pas d'avance à la dénégation de tous les faits qui me concernent, & ſi cette femme trop adroite doit mériter la confiance de la loi, quand elle dit, à la fin du même écrit :

« Un fait d'une abſurdité inconcevable, & tel » que la plume ſe refuſe, pour ainſi dire, à l'écrire ; » c'eſt que la dame de la Motte a procuré à M. le » Cardinal de Rohan, quoi ? une entrevue avec » la Reine. Où ? Dans le parc de Verſailles. A » quelle heure ? A minuit. Dans quel temps ? Au » mois de juillet 1784, époque antérieure à l'affaire » du collier. »

Je n'examine point, je n'ai point à examiner ce qui s'eſt paſſé entre M. le Cardinal de Rohan & la dame de la Motte. Je n'en ſais rien, & n'en veux rien ſavoir. Je le répete, je n'ai jamais eu l'honneur de connoître M. le Cardinal de Rohan ; & quoi qu'il en diſe, il n'a, ni ne peut avoir aucun reproche à me faire ; & quoi qu'il en puiſſe penſer, il faudra bien qu'il me réponde des ſuites de ſa dénonciation contre moi.

Que M. le Cardinal de Rohan ſe défende auſſi, comme il voudra, vis-à-vis de la dame de la Motte, ſur ce que, dans le principe, il a pu croire du prétendu crédit & de l'influence ſuppoſée de cette intriguante ; qu'il explique & développe à ſon avantage, s'il le peut, tous ſes motifs de crédibilité, par rapport à ce point important ; c'eſt encore ce qui ne me regarde pas.

Ce que je dois dire, c'eſt que ſi M. le Cardinal de Rohan a pu être ſéduit par les preſtiges de la dame de la Motte, lui, homme de la plus haute naiſſance, & d'un âge mûr ; lui, revêtu d'une grande charge à la Cour, & doué d'un eſprit éclairé ; à plus forte raiſon, j'ai pu être ſéduite auſſi par les mêmes preſtiges, moi, ſimple plébéienne ; moi, dans ma pre-

miere jeuneſſe, n'ayant aucune connoiſſance du monde, & par conſéquent exceſſivement timide, crédule & confiante. En ſorte que, par une ſingularité bizarre, & digne d'être remarquée dans cette affaire, plus M. le Cardinal de Rohan fera d'efforts pour perſuader qu'il a été trompé par la dame de la Motte, mieux il démontrera lui-même qu'elle m'a trompée; & qu'il ſe rend coupable d'une injuſtice révoltante, en m'imputant d'avoir, ſciemment & de concert avec la dame de la Motte, coopéré à l'intrigue dont il ſe plaint.

Ce que j'obſerve, ce que j'ai droit d'obſerver, c'eſt que la dame de la Motte veut ici nous donner le change, & que perſonne ne le prendra.

M. le Cardinal de Rohan ne dit point que la dame de la Motte *lui a procuré une entrevue avec la Reine.* Il dit préciſément le contraire. Il impute à la dame de la Motte, d'avoir fauſſement ſuppoſé cette *entrevue*, par le moyen d'une perſonne apoſtée, qui, ſelon lui, n'eſt autre que moi.

Et ce fait, il faut l'avouer, *la plume ſe refuſe à l'écrire*; car, s'il eſt vrai, jamais il n'y eut d'exemple d'un tel excès d'audace.

Et ce fait, il faut l'avouer encore, doit être, s'il eſt vrai, *d'une époque antérieure à l'affaire du collier.* Car on auroit eu beſoin de jouer cette comédie infame, pour amener *l'affaire du collier.*

Ce que je puis dire, ce que j'atteſte par tout ce qu'il y a de plus ſacré, par mon amour & mon profond reſpect pour mes Souverains; c'eſt que, dans la ſcene du parc de Verſailles, au mois d'août 1784, *époque antérieure à l'affaire du collier*, j'ignorois, comme j'ai toujours ignoré, comme j'ignore encore, quel étoit le perſonnage qu'on me faiſoit repréſenter, quel étoit le perſonnage à qui l'on me faiſoit parler. Il eſt impoſſible qu'aucun témoin diſe le contraire. Il n'exiſte pas, il ne peut pas exiſter au procès la plus légere preuve du contraire.

Il n'y a point de réponſe plus péremptoire à donner à l'aſſertion de la dame de la Motte, ſur la *prétendue entrevue* de M. le Cardinal de Rohan avec la Reine. On voit parfaitement que cette aſſertion n'eſt qu'une précaution inſidieuſe, priſe d'abord par la dame de la Motte, pour pouvoir nier enſuite, avec plus d'aſſurance & d'effronterie, la ſcene trop réelle du mois d'août 1784.

La dame de la Motte, dit-on, prétend, dans ſes interrogatoires, qu'elle me connoît à peine; qu'elle ne m'a vue que deux fois; l'une à Paris, au Palais-Royal, où elle ne m'a point parlé; l'autre à Verſailles, chez elle-même, où ſon mari m'avoit amenée, & où elle a daigné me recevoir; que me croyant aimée de ſon mari, c'étoit pour elle une raiſon de plus de me haïr & de me mépriſer; qu'à tous égards, elle n'a pu, ni me fréquenter, ni me confier des ſecrets auſſi importans que ceux dont il s'agit.

Je viens d'établir quatre époques diſtinctes, de faits qui ſe ſuivent néceſſairement, & qui ſont invinciblement liés les uns aux autres:

1°. Les démarches des ſieur & dame de la Motte, chez moi, & les propoſitions qu'ils m'ont faites, & que j'ai acceptées, antérieurement à mon voyage de Verſailles.

2°. Mon voyage de Paris à Verſailles, & mon retour de Verſailles à Paris, avec le ſieur de la Motte.

3°. La ſcene nocturne dans le parc de Verſailles, avec les ſieur & dame de la Motte, le ſieur de Villette leur ami, & le *grand ſeigneur inconnu*.

4°. Les viſites de la dame de la Motte chez moi, & les miennes chez elle, poſtérieurement à mon voyage de Verſailles; & le paiement qu'elle m'a fait d'une partie de la ſomme qu'elle m'avoit promiſe.

Il paroît que la dame de la Motte a pris la ferme réſolution de nier deux de ces faits. Ce ſont, d'un côté, ſes démarches & celles de ſon mari chez moi, ainſi que leurs propoſitions, avant la ſcene du parc; & de l'autre, la ſcene du parc elle-même.

Je ne ſuis plus inquiete de cette dénégation; & j'eſpere bien qu'elle ne fera illuſion à perſonne. Les jours de la loi ſont arrivés. Le moment du preſtige eſt fini.

D'abord, j'ai pour moi ma dépoſition, mes interrogatoires, mon récollement, faits ſous la religion du ſerment. J'ai, de plus, les déclarations, les interrogatoires, le récolement de M. le Cardinal de Rohan lui-même, qui, réuniſſant tous ſes efforts pour m'inculper, pour faire croire que c'étoit ſciemment, & à deſſein de lui faſciner les yeux, que je m'étois prêtée à la ſcene de la nuit, dans le parc de Verſailles, n'aura pas manqué d'atteſter, de ſoutenir la vérité du fait de cette ſcene.

Il me ſemble que ces témoignages réitérés tant de fois & ſolemnellement, ſur le même fait, ſont très-propres à détruire le témoignage iſolé de la dame de la Motte.

Ce témoignage ſeroit ſuſpect, récuſable, inadmiſſible, par cela ſeul qu'il eſt unique, & qu'il eſt contredit par d'autres. A combien plus forte raiſon ne doit-il pas être rejeté, quand on voit, dans le Mémoire imprimé de la dame de la Motte, tant d'aveux qui annoncent tout le contraire de ſes aſſertions actuelles, tout le contraire de ce qu'elle veut faire entendre aujourd'hui.

Quelle différence, à cet égard, entre les aſſertions de la dame de la Motte, & mes faits réunis à ceux de M. le Cardinal de Rohan lui-même, qui m'accuſe & que je combats!

M. le Cardinal de Rohan eſt arrêté à Verſailles, le 15 août 1785; & c'eſt le 18 du même mois, c'eſt trois jours après, que la dame de la Motte eſt arrêtée à Bar-ſur-Aube. Toute la capitale eſt dès-lors inſtruite de ces

deux événemens ; & je ne les apprends que comme le public. Dès-lors auſſi, nulle communication poſſible, ſoit de la dame de la Motte avec M. le Cardinal de Rohan, ſoit de M. le Cardinal de Rohan avec moi, ſoit de la dame de la Motte & de M. le Cardinal de Rohan, avec qui que ce ſoit du dehors. On ſait aſſez de quelle maniere les priſonniers de la Baſtille y ſont ſurveillés, reſſerrés, enſevelis, ſi je puis me ſervir de ce terme, le ſeul propre à peindre ma ſituation actuelle. On ſait aſſez que ce château terrible eſt un vaſte déſert, une priſon inacceſſible, au milieu de Paris & de ſon immenſe population.

Et quelle eſt ma conduite à moi, lorſque je vois M. le Cardinal de Rohan & la dame de la Motte ainſi arrêtés & empriſonnés? Quel eſt le parti que je prends, dans ces circonſtances ſi effrayantes pour quiconque ſe ſeroit ſenti coupable du moindre délit, pour quiconque auroit eu ſciemment la plus légere influence ſur les délits dont les deux priſonniers ſe trouvoient prévenus?

Je reſte tranquillement chez moi. Je reſte à Paris, pendant ſix ſemaines, ſans m'inquiéter, ni de M. le Cardinal de Rohan que je ne connoiſſois pas, ni de la dame de la Motte dont j'ignorois les intrigues, ni de moi-même, qui devois me regarder & qui me regardois en effet comme étrangere à l'un & à l'autre, par rapport à ce qui leur étoit imputé.

C'eſt au bout de ſix ſemaines, que je paſſe dans une terre étrangere, que je pars pour Bruxelles. Et les raiſons de cette émigration momentanée, je les ai dites : l'extrême embarras où je me trouvois, ſur mes affaires perſonnelles ; mon excès de confiance dans les faſtueuſes promeſſes de la dame de la Motte ; des obligations inconſidérément contractées, par de fauſſes eſpérances d'une meilleure fortune ; des lettres de change ſouſcrites en minorité, au profit de gens qui avoient abuſé de mes beſoins & de ma facilité ; des

ſentences du Conſulat, obtenues contre moi, & dont l'exécution pouvoit bientôt me preſſer, malgré mes arrêts de défenſe & mes lettres de reſciſion. J'ai les pieces juſtificatives, j'ai la preuve de tous ces faits.

Il ne s'agit pas ici d'une évaſion clandeſtine. C'eſt avec la plus grande publicité, que je vends mes meubles, & que je ſors de Paris; & je n'en ſors, que munie de la permiſſion, qu'aſſurée de la protection du Gouvernement, conſignées dans un paſſe-port obtenu ſur les informations les plus exactes.

Et c'eſt trois ſemaines après ma retraite à Bruxelles, que je ſuis tout-à-coup arrêtée, au milieu de la nuit, gardée à vue, conduite en priſon, ramenée en France, renfermée à la Baſtille, pour une affaire qui, comme je venois de le voir par les papiers publics, paroiſſoit ne regarder que M. le Cardinal de Rohan & la dame de la Motte, & dans laquelle j'avois toujours compté, comme je comptois encore, que je ne pouvois entrer pour rien.

Comment donc aurois-je pu, quand même j'en aurois eu la volonté, me procurer la moindre relation, ſoit avec M. le Cardinal de Rohan, ſoit avec ceux qui l'avoient approché? Et comment aurois-je eu cette volonté, quand je ne pouvois douter, que M. le Cardinal de Rohan lui-même devoit néceſſairement être un de mes dénonciateurs; quand je ne pouvois douter, d'après mon premier interrogatoire, qu'il avoit le plus grand intérêt à ſoutenir, qu'il ſoutenoit fermement, que j'étois la coopératrice de l'intrigue par laquelle il prétendoit avoir été trompé; que j'avois contribué à lui tendre le piege affreux dans lequel il alléguoit qu'on l'avoit fait tomber?

Encore une fois, j'en aurois donc aſſez de mes propres déclarations judiciaires, & de celles de M. le Cardinal de Rohan, pour opérer la preuve des deux faits niés par la dame de la Motte; celui de ſes démarches, de ſes ſollicitations, de ſes propoſitions chez moi, l'avant

veille de la ſcene nocturne, & celui de cette ſcene nocturne elle-même.

Et ſi cette preuve, telle qu'elle eſt aujourd'hui, paroiſſoit n'être pas encore aſſez puiſſante, à qui donc faudroit-il s'en prendre ? Aux événemens incompréhenſibles arrivés dans l'origine de cette incompréhenſible affaire.

Nous ſommes arrêtées & conſtituées priſonnieres, la dame de la Motte & moi, tandis qu'on voit paiſiblement fuir & diſparoître la femme de chambre de la dame de la Motte, le ſieur de Villette, intime ami de cette derniere, & le ſieur de la Motte lui-même. Pourrois-je donc ſouffrir d'une faute qui n'eſt pas de mon fait, & qu'il n'étoit en mon pouvoir, ni de prévenir, ni de réparer ?

MAIS qu'ai-je beſoin, au ſurplus, que la dame de la Motte convienne ou non de ſa premiere démarche, de ſa premiere viſite chez moi, des étranges diſcours qu'elle m'y a tenus, des propoſitions & des promeſſes qu'elle m'y a faites, des engagemens qu'elle y a contractés avec moi ? Que m'importe tout cela, que m'importe la preuve de tous ces faits ? N'ai-je pas la preuve acquiſe de tous les autres ? Et ne ſuffit-elle pas, pour faire prononcer dès-à-préſent mon abſolution ?

J'ai la preuve acquiſe de mon voyage de Paris à Verſailles, & de mon retour de Verſailles à Paris, toujours accompagnée du ſieur de la Motte.

Le ſieur Lenau, loueur de caroſſes à Paris, eſt celui qui a loué aux ſieur & dame de la Motte, la voiture de remiſe qui m'a conduite avec le ſieur de la Motte, de Paris à Verſailles. Son regiſtre journal doit en faire foi. Le ſieur Lenau lui-même & ſon cocher doivent néceſſairement en dépoſer.

C'eſt dans une des voitures de la Cour, que le ſieur de la Motte m'a ramenée de Verſailles à Paris.

Les regiſtres du bureau doivent en faire foi. Le cocher doit néceſſairement en dépoſer.

Si la dame de la Motte, devenue plus véridique, ou maintenant forcée de l'être, prend enfin le parti d'avouer le fait de la ſcene nocturne & tous ſes acceſſoires; tout eſt dit entr'elle & moi; elle eſt la ſeule coupable, il ne s'agit plus que d'écrire ſa condamnation.

Si la dame de la Motte, toujours livrée à ſon eſprit d'intrigue, continue de nier, comme elle a fait, & la ſcene nocturne, & tous ſes acceſſoires; il faut qu'elle nous diſe, il faut qu'elle nous explique clairement, par quelle autre raiſon elle louoit une voiture de remiſe qui devoit me mener de Paris à Verſailles, avec ſon mari; par quelle autre raiſon elle faiſoit louer une voiture de la cour, qui devoit me ramener, avec ſon mari, de Verſailles à Paris. Tant qu'elle gardera le ſilence ſur ces queſtions, tant qu'elle n'y répondra pas d'une maniere ſatisfaiſante, ſans tergiverſation & ſans détour; il faut que mes faits de la ſcene & de ſes acceſſoires ſubſiſtent dans toute leur force, ſur-tout quand tout concourt à démontrer la vérité des autres faits que je lui oppoſe; ſur-tout quand il eſt en effet démontré, qu'après mon voyage de Verſailles, qu'après le retour de la dame de la Motte à Paris, elle m'a fait pluſieurs viſites; que je lui en ai fait d'autres; que depuis le mois d'août 1784, juſque dans le courant du mois de ſeptembre ſuivant, nous n'avons preſque pas ceſſé de nous voir; que, durant cet intervalle, j'ai ſouvent mangé chez elle, tant à Paris, qu'à la campagne; qu'elle m'a payé, en différentes fois, une ſomme de 4268 livres, ſur les 15000 livres qu'elle m'avoit promiſes.

Femme vile & ſuperbe, qui me careſſiez, quand je vous ſervois; qui me dédaignez, quand je vous décele; qui me haïſſez, quand je vous confonds;

deſcendez, deſcendez des hauteurs de votre arbre généalogique, d'où vous bravez les loix, d'où vous en impoſez à leurs miniſtres, d'où vous inſultez tour-à-tour à tous vos malheureux co-accuſés. Je ne ſuis rien; mais vous n'êtes que mon égale, quand nous ſommes toutes deux aux pieds de la juſtice des hommes, devant laquelle tous les noms, tous les rangs, toutes les illuſtrations doivent diſparoître, comme devant la juſtice éternelle. Les loix me diſent de vous interroger, & vous ordonnent de me répondre.

Ecoutez, & répondez-moi.

Quelques jours après votre retour de Verſailles, vous venez, ſur le minuit, me trouver chez moi, rue du Jour, vous & votre mari, dans une voiture de place; & vous me remettez en argent une ſomme de 400 livres, à compte de ce que vous m'aviez promis. Premier paiement.

Un autre jour enſuite, vous vous rendez chez moi, ſur le ſoir, en voiture, ſeule avec votre laquais; & vous me remettez ſept louis en or, c'eſt-à-dire, 168 liv. Deuxieme paiement.

Un autre jour enſuite, vous venez à ma porte, toujours en voiture, & avec votre laquais. Vous me faites demander. Je deſcends, pour vous parler dans votre voiture, où étoient deux perſonnes: le pere Loth, religieux minime, & un militaire, officier ſupérieur, que je ne déſigne ni ne nomme ici, mais que je nomme & déſigne dans les confrontations. Je vous demandois de l'argent pour un paiement de 400 livres, que j'avois à faire au ſieur Gentil, mon tapiſſier, pour des meubles qu'il m'avoit fournis. Quelques jours après, le pere Loth vient me prendre, pour aller avec lui chez ce tapiſſier, rue des Bons-enfans. Nous nous rendons, le pere Loth & moi, chez le ſieur Gentil, pour le prévenir

qu'il

qu'il alloit être payé ; & de-là chez vous, qui payez pour moi les 400 livres. Troiſieme paiement.

Un autre jour enſuite, c'eſt le ſieur de Villette, votre ami, qui vient me trouver en voiture, dans mon appartement, rue neuve-ſaint-Auguſtin, & qui m'apporte 300 livres de votre part. Quatrieme paiement.

Un autre jour enſuite, c'eſt moi-même qui, prévenue par vous, envoie mon domeſtique chez vous, pour y recevoir 3000 livres, qui étoient tout ce que vous me diſiez pouvoir me donner ſur ce qui m'avoit été promis. Et mon domeſtique reçoit de vous les 3000 livres, en trois billets de caiſſe, de 1000 livres chacun. Cinquieme & dernier paiement.

Paiement total, & tel que je l'ai précédemment annoncé : 4268 livres.

Voilà donc 4268 livres, que je prouve m'avoir été payées par la dame de la Motte, à compte des 15000 livres qu'elle m'avoit perſonnellement promiſes, dans le cas où j'exécuterois ce qu'elle avoit eu l'effronterie de m'ordonner fauſſement au nom de la Reine. Peut-il y avoir une preuve plus convaincante & plus forte, & de tous les faits que je mets à la charge de la dame de la Motte, & de tous les faits qui conſtatent mon innocence ?

Ce n'eſt cependant pas tout : la dame de la Motte, qui prétend ſi arrogamment qu'une femme de ma claſſe n'étoit pas faite pour être ſa ſociété ; la dame de la Motte ne ceſſe de m'admettre dans ſa ſociété, de me préſenter à d'autres, en public comme en particulier, d'aller par-tout avec moi, de vouloir que j'aille par-tout avec elle.

Le même jour que s'eſt effectué le paiement de mon tapiſſier, la dame de la Motte me donne à dîner chez elle, avec le pere Loth & le ſieur de Villette, avec le même officier ſupérieur, qui étoit

ſervi à table par ſon laquais, & que je ne nomme ni ne déſigne ici, mais que je nomme & déſigne dans les confrontations.

Deux ou trois autres fois, la dame de la Motte me donne encore à dîner à Paris, avec les mêmes perſonnes, & de plus un autre militaire, un chevalier de ſaint-Louis, que je nomme & déſigne dans les confrontations.

Et même à l'un de ces dîners, ſe trouve un ſieur Valois, cordonnier, qui venoit, diſoit-il, ſe faire reconnoître à la Cour.

A la ſuite d'un de ces dîners, la dame de la Motte me mene à la comédie Françoiſe, où l'on jouoit *le mariage de Figaro*. J'étois dans la voiture, avec la dame de la Motte, le ſieur de Villette, & l'officier ſupérieur dont j'ai parlé.

Une autre fois encore, les ſieur & dame de la Motte me donnent à dîner à Charonne, dans leur maiſon de campagne. Nous avions à table le même officier ſupérieur, le ſieur de Villette, le pere Loth, & d'autres perſonnes dont je ne me rappelle pas les noms, ſi ce n'eſt le ſieur Daveſne, qu'on me dit avoir fait les portraits des ſieur & dame de la Motte.

Un autre jour encore, & pour la derniere fois, les ſieur & dame de la Motte me donnent à dîner dans la même maiſon de campagne, & avec les mêmes perſonnes, à l'exception du ſieur Daveſne; mais j'y trouve de plus, & un chevalier de Malte, & le ſieur de la Freſnaye, ancien notaire à Paris, & la dame de la Freſnaye ſa femme, & une demoiſelle demeurant chez eux, & les deux freres de cette demoiſelle, qui ſont Américains, & leur précepteur, & d'autres perſonnes dont j'ai oublié les noms.

A la ſuite de ce dîner, la dame de la Motte me

mene dans ſa voiture, ſouper chez les ſieur & dame de la Freſnaye, avec le même officier ſupérieur, le même chevalier de Malte, le ſieur de Villette, & la demoiſelle penſionnaire de ſieur & dame de la Freſnaye.

Toutes les fois que la dame de la Motte vient me voir, elle eſt apperçue, ainſi que ſon domeſtique; quand je demeurois rue du Jour, par toutes les perſonnes de la maiſon, leurs domeſtiques & le portier; & quand je ſuis enſuite allée demeurer rue neuve-ſaint-Auguſtin, non-ſeulement par toutes les perſonnes de ma nouvelle maiſon, mais auſſi par tous les voiſins.

Toutes les fois que je mange avec la dame de la Motte, elle me préſente à tout le monde, comme *Baronne d'Oliva*; elle me donne cette même qualité dont elle & ſon mari m'avoient revêtue malgré moi, lors de mon voyage de Verſailles.

C'eſt donc la dame de la Motte qui m'a recherchée, qui m'a voulu lier avec elle, qui m'a reçue, qui m'a fêtée dans ſa maiſon, à la campagne, à la ville; qui m'a menée au ſpectacle, & dans ſes ſociétés.

La dame de la Motte a donc contracté avec moi. Elle a donc rempli une partie de ſes obligations à à mon égard; une foible partie ſans doute, mais qui, fût-elle plus modique encore, n'en ſeroit pas moins le ſigne certain d'une convention préexiſtante entre nous.

Il faut donc encore qu'elle déclare nettement la cauſe & le principe de ces liaiſons & de ce contrat.

Et ſi elle s'obſtine à garder le ſilence, ou ſi, ſe déterminant à parler, elle ne donne pas des déclarations claires & ſatisfaiſantes, qui indiquent & qui prouvent une autre cauſe, un autre principe que ceux que j'aſſigne à nos liaiſons, à ſes engagemens,

à l'exécution qu'elle leur a donnée ; il faut qu'elle ſoit condamnée, & que je ſois abſoute.

Une femme comme moi, s'écrie-t-elle, ne pouvoit vous donner ſa confiance ; jamais je ne vous ai fait confidence de mes ſecrets ; jamais je ne vous euſſe fait part d'un crime pareil à celui dont je ſuis accuſée.

Ah ! je le crois. Ils ſe ſont bien gardés de me le dire. Ils ſe ſont bien gardés de me donner l'explication du rôle qu'ils me faiſoient jouer. J'étois entre les mains de ſéducteurs trop habiles, d'intriguans trop profonds, pour qu'ils haſardaſſent de me faire une pareille confidence, à moi, dépourvue de connoiſſances & de lumieres ; à moi, j'oſe le dire, qu'il ſuffit de voir & d'entendre un moment, pour être convaincu que je ſuis incapable de faire un menſonge, & plus incapable encore de le ſoutenir, ſi j'avois le malheur de le faire.

Si mes ſéducteurs m'euſſent dit le moindre mot du projet de traveſtiſſement & de profanation dont on les accuſe aujourd'hui ; ſi ſeulement ils me l'euſſent laiſſé ſoupçonner, & que je n'en euſſe pas moins cédé à leurs inſinuations ; ce ſeroit alors que j'euſſe commis un attentat digne des peines les plus ſéveres.

Mais non, je n'aurois point cédé. Il ne m'eût fallu pour réſiſter, ni connoiſſances, ni lumieres. La crainte, le reſpect, l'horreur du crime, auroient ſuffi : j'aurois frémi, j'aurois été glacée d'effroi, j'aurois fui pour jamais ces indignes profanateurs d'un nom ſacré.

Non, ils ne m'ont rien dit, comme le ſoutient avec raiſon la dame de la Motte elle-même ; & cette aſſertion, qui ne la juſtifie pas, qui la montre plus coupable, n'eſt encore qu'une nouvelle preuve de mon innocence.

Qu'on ne ceſſe de ſe rappeller le commencement, les progrès & la fin de cette intrigue inquie-

Qu'on n'oublie pas la maniere infidieuſe dont elle a été conduite, l'art perfide avec lequel elle a été filée, s'il m'eſt permis de m'exprimer ainſi. D'abord, c'eſt le ſieur de la Motte ſeul qui ſe préſente à mes yeux. C'eſt ſous les dehors de la politeſſe & de l'affection la plus honnête, qu'il parvient à pénétrer chez moi. C'eſt en feignant de prendre intérêt à ma perſonne & à ma fortune, qu'il y vient pendant neuf jours conſécutifs. C'eſt à ſa neuvieme ou dixieme viſite, qu'il m'annonce celle d'une femme de *très-grande diſtinction*; & cette femme qu'il ne me nomme pas, c'eſt la ſienne. Elle arrive enſuite; elle me propoſe de faire une choſe qui ſera *très-agréable à la Reine*. Elle me montre, pour prouver ſa miſſion, un porte-feuille rempli de lettres qu'elle ſuppoſe lui avoir été adreſſées par la Reine. Je cede à ce preſtige déja trop puiſſant. Je me laiſſe entraîner à Verſailles. La dame de la Motte porte l'audace & l'impoſture juſqu'à me dire que la Reine eſt inſtruite & charmée de mon arrivée. L'illuſion eſt alors portée au dernier degré. Elle eſt devenue irréſiſtible.

De-là, l'entrevue du parc. Et qu'ai-je fait dans cette ſcene nocturne? Rien que d'innocent en ſoi. Abordée reſpectueuſement par un homme que je ne connois pas, je lui préſente une fleur qu'on m'avoit preſcrit de lui donner, ſans m'en dire la raiſon; je lui dis deux mots qu'on m'avoit dictés, & que je n'entendois pas.

Ni la fleur, ni les deux mots, n'annonçoient l'idée d'un délit. Pour former un délit, il faut deux choſes: l'intention & le fait.

Je n'ai point eu d'intention, puiſque j'ignorois invinciblement celle de mes ſéducteurs.

J'ai dû croire, & j'ai cru n'avoir fait qu'une choſe innocente, ſur-tout quand le lendemain, la dame de la Motte vient me montrer & me lire une nouvelle lettre, dont j'ignorois la fauſſeté comme celle

des précédentes, & qui contenoit les témoignages de la plus grande ſatisfaction.

M. le Cardinal de Rohan, pour repouſſer l'accuſation intentée contre lui, prétend que c'eſt lui-même qui eſt venu m'aborder dans le parc de Verſailles; que c'eſt moi qu'il a ſaluée reſpectueuſement, perſuadé qu'il voyoit la Reine; enfin, que c'eſt à lui-même que j'ai parlé.

Je pourrois me borner à lui demander d'où il le ſait, qui le lui a dit, où en eſt la preuve; car il ne m'apprend rien de tout cela: mais n'importe.

Je l'ai dit, je le répete: je ne ſais rien de tout ce qu'allegue M. le Cardinal de Rohan. Je ne l'ai jamais ſu. Je n'avois jamais connu ni vu M. le Cardinal de Rohan. Jamais les ſieur & dame de la Motte ne me l'ont nommé, ni perſonne autre, au ſujet de la ſcene du parc; jamais ils ne m'ont nommé M. le Cardinal de Rohan, ni avant, ni après cette ſcene.

Qu'il accuſe, s'il veut, la dame de la Motte de l'avoir trompé, de l'avoir aveuglé au point de lui faire croire que, dans cette même ſcene, c'étoit la Reine qu'il abordoit & qui lui parloit, tandis que, ſelon lui, c'étoit moi que la dame de la Motte avoit apoſtée, pour lui faire cette indigne ſupercherie. Que M. le Cardinal de Rohan uſe de tous les moyens imaginables pour le perſuader. J'y conſens; mais qu'il ne vienne pas m'accuſer, d'avoir été la complice de la dame de la Motte. Je ne vois ici qu'une ſeule choſe commune entre M. le Cardinal de Rohan & moi: c'eſt que, malgré l'énorme diſtance qui nous ſépare dans l'ordre ſocial, cette déplorable affaire eſt cependant, par rapport à lui, comme par rapport à moi, un grand & trop mémorable exemple du danger des liaiſons.

Voilà donc tout mon crime! S'il faut que je ſois punie, s'il faut que je périſſe; que toute autre que moi, ſe ſuppoſant à ma place, & dans les mêmes cir-

conſtances, oſe au moins me dire qu'elle n'auroit pas fait ce que j'ai cru devoir faire.

Moi, que je périſſe !

J'avois trois témoins précieux qu'il falloit entendre ; & je les ai perdus : j'aurois aujourd'hui trois co-accuſés qu'il faudroit me confronter ; & je les ai perdus : le ſieur de la Motte, la femme de chambre de la dame de la Motte, & le ſieur de Villette.

Le ſieur de Villette : il étoit dans le parc à minuit, à l'inſtant de la ſcene. C'étoit l'homme que le ſieur de la Motte y avoit rencontré ; c'étoit l'homme à qui le ſieur de la Motte avoit dit : *Ah ! vous voilà !* Je l'avois reconnu, lorſque, quelques jours après, je m'étois trouvée avec lui, à Paris, chez les ſieurs & dame de la Motte. Il étoit préſent à la ſcene ; il avoit tout vu, tout entendu ; il étoit l'ami, l'intime confident de mes ſéducteurs ; il connoiſſoit tout : il diſparoît ; il s'éloigne, ou il ſe cache. Eh bien ! on ſe donne la peine de parcourir un eſpace de près de deux cents lieues, pour m'arrêter & me ramener priſonniere, moi, l'aveugle inſtrument de cette intrigue que je ne connoiſſois pas ! Et le ſieur de Villette n'eſt point arrêté !

La femme de chambre de la dame de la Motte : je ne parle pas de celle qu'on dit, en effet, être maintenant arrêtée : elle n'étoit au ſervice de la dame de la Motte, que depuis l'époque de la ſcene. Je parle de celle qu'avoit la dame de la Motte, à cette époque. C'étoit elle qui m'avoit vue, dès le premier moment de mon arrivée à Verſailles, dès avant que je fuſſe parvenue juſqu'à la grille du château. C'étoit elle qui, dans ce premier moment, accompagnoit ſa maîtreſſe. C'étoit elle qui avoit vu diſparoître auſſi-tôt la dame de la Motte, qui m'avoit conduite avec le ſieur de la Motte, à leur hôtel garni place Dauphine, qui avoit vu diſparoître enſuite le ſieur de la Motte lui-même. C'étoit elle qui m'avoit vu ſouper & coucher le même ſoir, à leur hôtel. C'étoit elle qui, le lendemain, avoit

aſſiſté, avoit aidé à ma toilette, préparée, ordonnée, dirigée par la dame de la Motte. C'étoit elle qui m'avoit vu encore paſſer la journée chez ſes maîtres, ſortir avec eux, entre onze heures & minuit. C'étoit elle enfin, qui, le lendemain de la ſcene nocturne, m'avoit vu encore dîner chez eux, & repartir, le ſoir, pour Paris, avec le ſieur de la Motte. Eh bien! on ſe donne la peine de parcourir un eſpace de près de deux cents lieues, pour m'arrêter & me ramener priſonniere; & cette femme de chambre n'eſt point arrêtée!

Le ſieur de la Motte enfin: il étoit venu chez moi, neuf jours de ſuite, pour préparer, pour commencer l'œuvre de la ſéduction projetée entre ſa femme & lui. Il m'avoit amené ſa femme, beaucoup plus adroite que lui, pour l'exécution d'un pareil projet. Il m'avoit menée de Paris à Verſailles, & ramenée de Verſailles à Paris. Il avoit tout vu, tout entendu, pendant mon ſéjour à Verſailles. Que dis-je? il avoit tout fait, avec ſa femme, ou elle avoit tout fait de concert avec lui. C'étoit avec elle qu'il m'avoit menée au parc. C'étoit avec elle qu'il obſervoit la ſcene. C'étoit avec lui que j'en étois revenue. C'étoit à lui, qu'en revenant, j'avois remis cette lettre myſtérieuſe que mon trouble m'avoit fait oublier dans ma poche. Le ſieur de la Motte eſt avec ſa femme, dans leur maiſon de Bar-ſur-Aube, lorſqu'on y vient arrêter la dame de la Motte. Les Inſpecteurs de police y arrivent ſur les huit à neuf heures du matin. C'eſt en préſence du ſieur de la Motte, c'eſt dans ſon propre appartement, comme dans celui de la dame de la Motte, qu'ils viſitent, prennent & ſaiſiſſent les papiers. Ils voient le ſieur de la Motte, conduire ſa femme à la voiture. Le ſieur de la Motte, qui ſait, comme ſa femme, les cauſes ſecretes de cet enlévement, prend bientôt la fuite. Tous ces faits ſont avoués par la dame de la

Motte elle-même, dans ſon mémoire imprimé. Eh bien! on parcourt un eſpace de deux cents lieues, pour m'arrêter & me ramener priſonniere! Et le ſieur de de la Motte n'eſt point arrêté!

Quelle éclatante lumiere ces trois perſonnages, le ſieur de la Motte, la femme de chambre, & le ſieur de Villette, n'auroient-ils pas répandue ſur tous les détails de l'affaire! Quels témoignages n'auroient-ils pas été forcés de rendre de la pureté de mes intentions & de ma conduite, de l'innocence des démarches auxquelles je m'étois prêtée! Eh bien! je veux le redire: ces trois perſonnages importans ne ſont point arrêtés!

Et pourquoi donc ne s'eſt-on pas aſſuré de leurs perſonnes? Pourquoi ne ſont-ils pas venus partager les rigueurs qu'on m'a fait éprouver? Pourquoi ne les a-t-on pas forcés à venir, comme moi, rendre un compte exact & fidele, de tout ce qu'ils avoient projeté, de tout ce qu'ils avoient fait, de tout ce qu'ils avoient vu, de tout ce qu'ils avoient entendu? On m'aura donc enlevé mes preuves! Et parce qu'elles ne ſeroient plus en mon pouvoir, je ſerois donc condamnée! Où ſommes-nous, grand Dieu!

A ces queſtions, mon ſang fermente & s'allume; mon ame s'indigne & ſe révolte. Je veux parler; & je ſuis ſuffoquée par mes ſanglots; & je ne trouve en moi d'autre réponſe, que des plaintes, des gémiſſemens & des larmes.....

Ce qu'on n'a point exécuté, je demande aujourd'hui qu'on l'exécute. J'ai le droit de l'exiger. Et ſi, tôt ou tard, je ne vois pas les trois fugitifs paroître devant moi dans les confrontations, & que cependant je n'obtienne pas les juſtes réparations que je réclame, il ne me reſtera plus qu'à m'écrier dans l'amertume de mon cœur: O loix! loix de mon pays! auguſtes protectrices du citoyen! qu'êtes-vous devenues?

Serois-je donc réduite à croire que, dans ce ſiecle de lumieres, qui ſe vante ſi fort de ſes hautes connoiſſances, quand il devroit plutôt rougir de ſon effroyable corruption, les hommes devenus ſi éclairés ſur leurs droits & leurs devoirs reſpectifs, ſont en même temps arrivés à un tel degré de dépravation & de démence, qu'ils ne ſentent plus, qu'ils ne voient plus, que les loix ne font acception de perſonne ; & que leur vœu, c'eſt le ſalut & la ſûreté de tous ?

Non, non : je ne croirai point à des ſyſtêmes impies, qui dégradent la raiſon publique, & flétriſſent la majeſté des loix.

Environnée de murs épais qui me ſéparent du reſte des humains, enfermée dans ces hautes tours d'où je ne puis voir que ma miſere, où mon ame ne ſent plus que ſa douleur & ſa conſternation, je n'attends pas moins, avec la plus religieuſe confiance, l'arrêt qui doit prononcer ſur mon ſort, & mettre fin à tant d'infortunes.

Je n'en attends pas moins dans ma priſon, ces paroles de conſolation & de paix : elle eſt citoyenne, qu'elle ſoit protégée par les loix : elle eſt innocente, qu'elle ſoit abſoute par les Miniſtres des loix.

Signé, M. N. LE GUAY D'OLIVA.

GRAND'CHAMBRE ASSEMBLÉE.

Meſſieurs TITON & DUPUY DE MARCÉ, *Rapporteurs.*

Me. BLONDEL, Avocat.

VIGNAULT DE VILLARS, Procureur.

Memoire
#3